

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU
MARDI 5 AVRIL 2022**

L'an 2022, le 05 avril à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Nathalie COUTIER, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Didier PETIT, Jean-Guy PONSIN, Jean-Luc ROUSSINET, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Excusés : Madame Françoise MOREAU, Madame Maud DEMIÈRE, Madame Sabine HUGUET, Madame Valérie PAYELLE, Madame Claire PHILIPPOT.

Pouvoirs : Françoise MOREAU à Didier PETIT, Maud DEMIÈRE à Jean-Luc ROUSSINET, Valérie PAYELLE à Nathalie COUTIER, Claire PHILIPPOT à Vanessa NOIZET.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR

COMPTE DE GESTION 2021 CAISSE DES ÉCOLES - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PONSIN Jean-Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	7 749,45	0,00	-7 749,45
	Résultats antérieurs reportés	0	5 188,94	5 188,94
	Résultat à affecter			-2 560,51
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2021	0,00	0,00	0,00
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00	0
	Solde d'exécution			
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		7 749,45	5 188,94	-2 560,51

- 2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2022 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'établit de la façon suivante :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	2 560.51 €	2 560.51 €

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES JAUNES - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

- 1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,
 2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PONSIN Jean-Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 318,54	2 334,70	16,16
	Résultats antérieurs reportés	0	1,30	1,30
	Résultat à affecter			17,46
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2021	47 107,26	48 296,67	1 189,41
	Solde antérieur reporté	0,00 €	1 142,33	1142,33
	Solde d'exécution			
Restes à réaliser au 31 Décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris en Investissement et fonctionnement	les restes à réaliser	49 425,80	51 775,00	2 349,20

- 2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT DES TERRES JAUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	410.46 €	410.46 €
Investissement	24 321.74 €	24 321.74 €

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PONSIN Jean-Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	0,23	0,00	-0,23
	Résultats antérieurs reportés	0	203,99	203,99
	Résultat à affecter			203,76
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2021	0,00	0,00	0,00
	Solde antérieur reporté	0,00	741,19	741,19
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y réaliser en Investissement et fonctionnement	compris les restes à	0,23	945,18	944,95

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	741,19 €		- €	- €	0	741,19 €
FONCT	203,99 €	- €	0,23 €	0		203,76 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	203,76 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	203,76 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	203,76 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN D'ISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'établit de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	69 204.00 €	69 204.00 €
Investissement	69 741.19 €	69 741.19 €

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET CELLULES COMMERCIALES - DRESSÉ PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET DES CELULES COMMERCIALES.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PONSIN Jean-Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur PONSIN Jean-Guy, Adjoint, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	636,04	7 091,58	6 455,54
	Résultats antérieurs reportés	0	3 189,43	3 189,43
	Résultat à affecter			9 644,97
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2021	7 215,60	6 731,00	-484,60
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,10	0,1
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		7 851,64	17 012,11	9 160,47

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	0,10 €		- 484,60 €	- € - €	0	- 484,50 €
FONCT	9 920,43 €	6 731,00 €	6 455,54 €	0		9 644,97 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	9 644,97 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/106/)	€ -
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- 484,60€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 160,47 €
Total affecté au c/ 1068 :	€ -
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18 761.00 €	18 761.00
Investissement	6 837.50 €	6 837.50 €

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET DE LA COMMUNE - DRESSE PAR MR ALAIN GORLIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PONSIN Jean-Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme COUTIER Nathalie, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	719 054,04	1 030 986,74	311 932,70
	Résultats antérieurs reportés	0	833 144,08	833 144,08
	Résultat à affecter			1 145 076,78
Section d'investissement	Résultats propre à l'exercice 2021	2 439 937,27	2 567 671,83	127 734,56
	Solde antérieur reporté	104 563,22 €	0,00	-104563,22
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement			
	Investissement			
Restes cumulés y compris les restes à réaliser en Investissement et fonctionnement		3 263 554,53	4 431 802,65	1 168 248,12

2°- constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 BUDGET DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 104 563,22 €		127 734,56 €	- €	0	23 171,34 €
				- €		
FONCT	1 143 392,30 €	310 248,22 €	311 922,70 €	0		1145 066,78 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement fait l'objet de la délibération
Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	1145 066,78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/106/)	€ -
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	€ -
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1145 066,78 €
Total affecté au c/ 1068 :	€ -
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

FIXATION DU TAUX DES TAXES DES CONTRIBUTIONS POUR 2022.

Taux de fiscalité directe locale

Pour 2021 : Considérant que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de taxe sur le foncier bâti 2020 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 33.71 % voté par la commune en 2020, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est fixé à 49.22 % sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse légale de 0,2 % de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE :

	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux de référence 2021
Taxe Foncière (Bati)	33,71 %	15,51 %	49,22 %
Taxe Foncière (Non Bati)	21,36 %		21,36 %

Les taux de fiscalité 2021 pour la Commune restent inchangés

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 qui s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 153 298,00 €	2 153 298,00 €
Investissement	2 855 393,00 €	2 855 393,00 €

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de AMBONNAY tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de AMBONNAY souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Héberger des familles de « réfugiés en mettant en place tous les partenaires nécessaires (CCAS notamment),
- Collecter du matériel en mettant en place tous les partenaires nécessaires (CCAS notamment),
- Faire un don d'un montant de 500 €

Par exemple au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service des recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr) ou par voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;

- A la Protection Civile,
- Association Acted
- La Croix Rouge, Médecins sans frontières etc...

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service des recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr) ou par voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

ACHAT PARCELLE A MADAME GAUDRY JEANNINE

- Vu la situation de la station d'épuration,
- Vu l'éventuel besoin de l'agrandir,

Considérant l'anticipation à avoir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'acheter à Madame Jeannine GAUDRY la parcelle ZD 13 d'une superficie de 10 a 10 ca située lieudit Les Champs Saint Sulpice pour le prix de 10 100 €

La commune prend à sa charge les frais de l'acte.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

LOCATION SALLE SAINT ELOI

- Vu les nombreux désistements tardifs pour les réservations de la salle saint Eloi,
- Considérant qu'il n'est plus possible de relouer la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De demander un chèque de caution de 150 € pour les habitants d'Ambonay et de 300 € pour les extérieurs.

En cas de désistement à moins de deux mois de la date retenue, le chèque sera encaissé.

Nathalie COUTIER :

Point sur le planning de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles

Le tour de France féminin passera par Ambonay le 26 juillet. Les routes du trajet seront fermées une demie heure avant l'horaire de passage.

Une réunion avec le Parc est prévue le 3 mai concernant l'Atlas de la biodiversité..

Le concert donné à l'occasion de Musique en Champagne se déroulera le 18 août. Il a été demandé à la commune de prévoir une animation à 17 h 30 avant le concert.

Des restaurants vont ouvrir leurs cuisines le 17, 31 mai et 14 juin à l'occasion de « Le printemps de la gastronomie »

Vanessa Noizet :

Le flash info est en cours d'élaboration.

Aurélié RODEZ :

Les travaux pour les entrées de propriétés ont commencé

Une réunion avec la MJC le 6 avril pour l'activité « paint » sur Ambonay ainsi que les actions qui ont eu lieu et celles à venir.

Frédéric DESFOSSÉ

La cotisation pour le parc a été maintenue à 2.45 € par habitant

Suite à la réunion qui a eu lieu, il est proposé à la commune de s'engager dans le label biodiversité. Il serait judicieux d'associer les écoles et le périscolaire.

Pour diminuer la pollution lumineuse, il est préférable de baisser l'intensité des points lumineux plutôt que d'en éteindre un sur deux.

Jean-Guy PONSIN :

Un balayage des rues aura lieu le 12 avril

Une première réunion pour l'installation de panneaux photovoltaïques aura lieu le 6 avril sur place.

Les avenants doivent être signés pour la modification de la puissance.

Le dossier concernant la maison tiers lieu avance.

Les activités envisagées sont : l'oénotourisme, parcours pédestre et un atelier photographie.

Dans l'attente des devis pour les travaux de la maison.

Les travaux de démolition partiels concernant la maison concernée par un arrêté de péril sont en cours.

Didier PETIT

La prochaine réunion concernant la maison tiers lieu est fixée au 16 juin à 18 h 30.

Jean-Luc ROUSSINET

Les travaux d'éclairage public sur la traverse sont terminés.

Franck MODE :

La brocante aura lieu le 8 mai.

Rencontre avec les forains le 22 avril au sujet de la fête patronale.

Il sera vraisemblablement possible d'avoir une troisième caméra de vidéo-surveillance pour sécuriser le site trop souvent dégradé, sans augmentation du montant du devis.

Le 19 avril, atelier graph au centre de loisirs avec la MJC

Ludovic JANNETTA

La vigne est prête à planter. La taille est terminée.

La certification collective HVE/VDC audit en cours.